

# La Lettre d'information du GAS

## **Groupe Accueil et Solidarité**

### **L'actualité de l'association, du droit d'asile et des réfugiés**

#### **DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE TITRE DE SÉJOUR**

Le 3 juin 2022, le Conseil d'Etat, saisi par des associations, remettait partiellement en cause le décret du 24 mars 2021, rendant obligatoire le dépôt des demandes de titres de séjour par le télé service ANEF (Administration Numérique des Etrangers en France). Il obligeait l'Etat à prévoir des services de substitution en cas de dysfonctionnement, et l'obligeait à proposer un accompagnement aux personnes en difficulté avec les démarches numérisées.

Avec 10 mois de retard, un décret paraît organisant un accueil physique permettant l'enregistrement de la demande. Mais il manque toujours un arrêté fixant les conditions de recours et les modalités de mise en œuvre de la solution de substitution.

Les Préfectures se sont contentées de créer des Points d'Accès Numériques (PAM) proposant un accompagnement minimaliste et imparfait.

Les associations signataires continuent de demander que, conformément à la décision du Conseil d'Etat, le gouvernement prenne les mesures restaurant un accès normal au service public dans toutes les Préfectures.

#### **COLLECTIF ASILE IDF STOP À L'ABANDON ADMINISTRATIF DES RÉFUGIÉS ET DE LEURS FAMILLES**

En 2022, 56 179 personnes exilées ont obtenu le statut de réfugié en France. Malgré une protection obtenue après un long parcours difficile et épuisant, les difficultés administratives continuent pour les personnes venues chercher refuge en France.

L'une de ces difficultés est l'Administration Numérique pour les Etrangers en France (ANEF), une plateforme qui doit permettre aux personnes réfugiées, depuis le 2 mai 2022, d'obtenir leur titre de séjour dans le délai de 3 mois imposé par la loi et, en attendant sa fabrication, une attestation de prolongation d'instruction (API) valant droit au séjour.

Or, le collectif Asile Île-de-France constate chaque jour que de nombreuses personnes réfugiées, et les membres de leur famille pouvant

prétendre à une carte de résident, n'arrivent pas à obtenir la délivrance de l'attestation de prolongation d'instruction ou son renouvellement.

Les conséquences pour les personnes sont considérables : perte d'emploi, de revenus, de logement, de droits sociaux comme le RSA ou l'APL, etc.

De plus, cette procédure totalement dématérialisée s'impose aux personnes réfugiées. Aucun accès physique n'est prévu dans les locaux de préfectures, ce qui accentue les difficultés pour celles et ceux éloignés du numérique.

L'impossibilité de se rendre physiquement sur place pour résoudre ce problème est accentuée par l'absence de réponse de l'administration aux messages envoyés, ce qui rend le service public inefficace.

Face à ces difficultés rencontrées par les personnes accompagnées dans nos permanences, plusieurs de nos associations ont interpellé l'administration sans obtenir de solution satisfaisante.

**À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, le collectif Asile Île-de-France interpelle de nouveau l'administration et lui demande fermement :**

- l'application de la décision du Conseil d'État du 3 juin 2022 qui impose à l'administration de proposer une alternative aux personnes qui n'ont pas accès au numérique, notamment un accueil et un accompagnement physique dans les préfectures ;
- que les réfugiés et les membres de leur famille reconnus comme bénéficiant de la même protection obtiennent automatiquement et immédiatement un document attestant de la régularité de leur séjour, afin de mettre fin à leur précarité administrative ;
- que des instructions claires soient données aux différents organismes (CAF, assurance maladie, établissements bancaires, pôle emploi, etc.) afin d'assurer la continuité des droits des personnes réfugiées ;
- enfin, que les autorités prennent en compte l'ensemble des dysfonctionnements actuels de l'ANEF, en contradiction avec la loi, et qu'elles les règlent sans délai.



#### **EN ESSONNE PLUS DE 1000 FAMILLES ATTENDENT TOUJOURS UNE RÉPONSE POUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL**

En février, un collectif d'une cinquantaine de familles dénonçait l'interminable attente pour les regroupements familiaux en Essonne. Légalement le délai de réponse de la Préfecture ne doit pas dépasser six mois. Celle-ci renvoie la responsabilité à l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) qui doit donner son avis avant la Préfecture. Les retards sont dus au COVID et à l'accumulation des demandes.

La solution selon Farida Amrani, députée de l'Essonne serait un renforcement du personnel.

En réponse à sa demande, le préfet a annoncé la création d'une cellule dédiée au traitement des regroupements familiaux composée de...deux agents seulement pour 1075 dossiers en attente...et l'espoir d'un retour à la normale dans le courant de l'année !

#### **PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE ET DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DANS CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ : POURQUOI PAS UNE SOLUTION PAR LE BIAIS DE LA LOI IMMIGRATION ?**

Le projet de loi portant sur l'immigration peut être l'occasion de favoriser la régularisation de travailleurs migrants dans les secteurs en tension.

Globalement si cette mesure reçoit un large soutien de l'électorat de Macron et de la gauche, elle divise chez les Républicains et est très fortement rejetée par les groupes d'extrême droite. Plus généralement, elle est approuvée par 57 % des Français, et plus particulièrement par ceux qui estiment bien le nombre actuel d'immigrés en France et ceux de l'agglomération parisienne.

#### **SOMMAIRE**

1. Actualité du GAS
2. Situation en France
3. Le droit d'asile en Europe
4. Actualité des réfugiés dans le monde



G.A.S

## LOI IMMIGRATION : L'EXÉCUTIF POSE SES CONDITIONS APRÈS LES PROPOSITIONS LR

Deux lignes rouges pour le gouvernement :

Pas de sortie des traités européens comme le réclame LR

Le titre de séjour « métiers en tension » : la droite le refuse mais l'aile gauche de la majorité en fait un totem.

Cependant les conditions de mise en application de cette mesure seraient discutables pour arriver à un compromis pour le ministère de l'intérieur.

Tout le reste du texte est négociable pour le gouvernement (mineurs non accompagnés, conditionnement des visas, voire réforme de l'aide médicale d'état...) qui veut arriver à un compromis pour faire voter cette loi. Les discussions devraient commencer mi-juin pour tenter d'aboutir à un consensus fin juin avec la participation de la droite mais aussi de toutes les composantes de la majorité.

## L'ACCUEIL DES UKRAINIENS EN FRANCE A COÛTÉ PRÈS DE 500 MILLIONS D'EUROS SUR UN AN

La France a dépensé plus de 490 millions pour offrir un « schéma d'accueil inédit » à quelques 100.000 Ukrainiens réfugiés sur le territoire a indiqué le ministère français de l'Intérieur.

Bien que dispensés de solliciter le statut de réfugié, ils ont bénéficié de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) et ont reçu des « autorisations provisoires de séjour » valables six mois assujetties d'une série de droits sociaux : accès au travail, aux services de santé, scolarisation des enfants, hébergement d'urgence, aide au logement.

Cette prise en charge a été critiquée par les associations pour son inégalité de traitement avec les autres immigrés :

« Ce que l'on fait pour les Ukrainiens peut servir de modèle pour les crises migratoires à venir » souligne Delphine ROUILLEAULT de France Terre d'Asile (FTDA).

Un an après, le flux s'est tari. On est dans une logique de fermeture dit-on place Beauvau, mais sans précipitation...

Avec au total une centaine de milliers de déplacés, la France n'a accueilli qu'une part infime des huit millions de réfugiés ukrainiens recensés en Europe par le HCR.

## QUE FAIT-ON DU CORPS DES MIGRANTS MORTS AU NORD ET AU SUD DE LA FRANCE

A la frontière franco-britannique 367 cadavres ont été dénombrés depuis 1999. Les causes des décès ont évolué au fil du temps : accidents sur les routes, puis morts électrocutés sur les trains, récemment noyades dans la Manche, aussi homicides entre ethnies, morts naturelles... Les statistiques sont difficiles à rassembler.

S'il y a un caractère suspect et que le corps n'a pas d'identité le médecin légiste procède à un examen plus approfondi et recueille des éléments d'identification primaires (prélèvement sanguin, ADN, scanner et autopsie) et secondaires (critères physiques, cheveux, peau, lobes d'oreille, cicatrices, vêtements). Quand plusieurs décès ont lieu en même temps (27 noyades le 24/11/2021) une procédure spéciale est mise en place. Ensuite la police enquête pour découvrir l'identité de la personne exilée. Peu d'infos sont dévoilées aussi bien à Boulogne sur Mer qu'à Nice et Menton. Certaines personnes sont enterrées sous X. Des associations de bénévoles travaillent à recenser les morts qui sont répertoriés à la frontière britannique sur une frise chronologique avec nom, prénom, photo, parcours. Le groupe « Décès » essaie de joindre les familles et de rapatrier les corps grâce à des cagnottes. Pas de communication entre associations et corps médico-judiciaire.

Après enquête les corps sont inhumés dans le carré des indigents L'entreprise de pompes funèbres procède à l'inhumation : pas de toilette funéraire, un cercueil bas de gamme. Le budget alloué est de 1000 à 1200€ par personne. Les corps sont déplacés au bout de 12 ans. Ces corps reposent loin de leur terre natale et dans l'indifférence générale



## OPÉRATION WUAMBUSHU À MAYOTTE

Cette opération militaro-policière de grande ampleur était préparée de longue date par l'envoi de policiers et de militaires (GIGN et RAID). Elle devait permettre des expulsions quotidiennes (400 par jour) et la destruction de 10% de l'habitat « informel » de l'île.

De nombreux organismes (Commission consultative des droits de l'homme, le syndicat de la magistrature, et l'UNICEF) dénoncent dans ce projet une politique pénale décidée par le Ministre de l'Intérieur et alimentée par un amalgame entre immigration et délinquance.

Avec d'autres associations le GISTI appelle les autorités à faire cesser l'escalade de la violence qui ne peut que conduire à des conséquences tragiques.

## RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'ASILE (DA) EN RÉGION

Dans un rapport parlementaire, deux députés défendent la stratégie gouvernementale de mieux répartir les demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire français, avec pour objectif de faire tomber, de 2021 à 2023, de 46% à 23% le nombre de demandeurs d'asile en Ile-de-France, où le dispositif d'hébergement d'urgence est saturé. En deux ans, 48230 demandeurs d'asile se sont vus proposer une « orientation directive » par l'OFIL et 75% d'entre eux l'ont acceptée. La menace du retrait de l'ADA (Allocation de Demande d'Asile) pèse sur cette acceptation.

Pour accueillir cette population, certaines communes ont dû accepter la construction de centres d'accueil, créant des inquiétudes dans la population locale (Saint-Brévin-les Pins, où le maire a démissionné, Beyssenac, Bélâbre...), instrumentalisées par l'extrême droite. Des réunions d'information sont organisées pour répondre aux fantasmes et apaiser les peurs.

Si cette politique a permis de réduire le nombre de D.A. dans les campements insalubres en Ile-de-France (de 49% en 2019 à 31% en 2022), l'Etat peine à atteindre son objectif. Plusieurs causes : les demandes d'asile émanant de Paris sont prioritaires ; les CADA peinent à accueillir de nouveaux D.A., des anciens ayant obtenu leur statut de réfugiés ou des déboutés ne quittant pas leur place...

Le gouvernement a réagi par la création de 10 sas régionaux de 50 places maximum censés améliorer l'orientation des migrants en fonction de leur situation administrative. De quoi résoudre l'équation

AIDEZ-NOUS À SOUTENIR LES RÉFUGIÉS !

Adressez vos dons à :

<https://www.helloasso.com/associations/gas/formulaires/1/widget>

Groupe Accueil et Solidarité,

17 place Maurice Thorez, 94800 VILLEJUIF

Merci pour votre soutien solidaire.

## ASILE ET MIGRATIONS DANS L'UNION EUROPÉENNE

A l'échelle mondiale, mi2022, deux seuls pays européens figuraient, en valeur absolue, parmi les dix premiers pays d'accueil de réfugiés : l'Allemagne (3<sup>e</sup> place avec 2,2 M. dont 40% d'Ukrainiens) et la Pologne (7<sup>e</sup> place avec 1,2 M.).

Sur 447 M. d'habitants, l'U.E. comptait 24 M. de citoyens non européens au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit 5% de sa population, installés pour des raisons familiales (36%), professionnelles (20%), asile (9%) et études (4%). En France, les étrangers représentent 7,7% de la population.

En 2022, le solde migratoire était de plus d'1 M. de personnes pour l'U.E., constituant l'élément principal de la croissance démographique européenne.

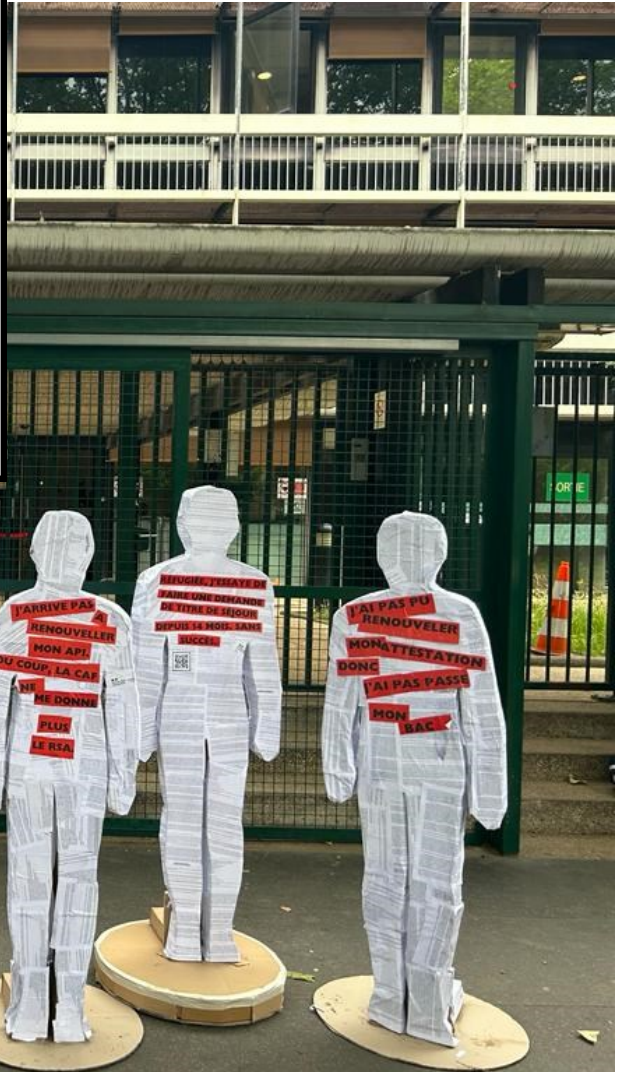
En 2021, 630 630 demandes d'asile ont été déposées, dont 535 045 par des primo-demandeurs. 41% des décisions de première instance de l'U.E. avaient abouti à des résultats positifs en 2020.

Les questions d'immigration et d'asile en Europe soulèvent leur lot de controverses, comme les questions relatives à l'accueil des demandeurs d'asile. L'U.E. a renforcé les moyens de l'agence Frontex et a conclu plusieurs accords controversés, notamment avec la Turquie en 2016 et la Libye en 2017, malgré les risques graves encourus dans ces pays par les personnes nécessitant une protection. La répartition des demandeurs d'asile entre Etats membres est également source d'intenses débats. D'autres dénoncent une orientation historiquement sécuritaire de la politique européenne d'asile et d'immigration, qui accorderait plus de place à la lutte contre l'immigration illégale qu'à une gestion harmonisée des migrations légales et de l'asile.

Une Agence européenne sur l'asile a été créée en janvier 2022, et l'U.E. prépare un nouveau *Pacte sur la migration et l'asile*. Des voix s'élèvent aussi pour demander à l'U.E. de faciliter les possibilités d'immigration légale, l'objectif étant de pallier le manque de main d'œuvre dans l'espace européen.

## PACTE EUROPÉEN SUR LES MIGRATIONS ET L'ASILE.

L'objectif de l'UE est d'adopter avant les élections européennes de 2024, une législation commune pour l'UE. Le Parlement européen a voté en avril 2023 ses positions de négociation. Il comprend de nouvelles règles de contrôle aux frontières, l'accès à l'information sur les condamnations pénales de ressortissants de pays tiers, une réforme du règlement Dublin, un règlement de gestion des situations de crise. Après de gros désaccords entre les nations, la commission européenne se dit optimiste quant à un accord.



## MIGRANTS : LES ONG DÉNONCENT DES DROITS BAFOUÉS À LA FRONTIÈRE FRANCO-ESPAGNOLE.

Au moins douze migrants sont morts en passant cette frontière en 2021 et 2022. Selon la coordination d'actions aux frontières intérieures, des contrôles discriminatoires et au faciès sont exercés à cette frontière, depuis le rétablissement des contrôles frontaliers en 2015. Les migrants sont empêchés d'exercer leurs droits et notamment de demander l'asile. Ce qui pousse les exilés à prendre de gros risques pour traverser la frontière (sentiers de randonnées, marcher sur l'autoroute, nager en rivière, ...). Ni les Préfectures, ni le Ministère de l'Intérieur n'ont indiqué le nombre de personnes « remises » à l'Espagne.

## PAYS-BAS : LA JUSTICE INTERDIT LE RENVOI DES DEMANDEURS D'ASILE EN ITALIE

Le Conseil d'Etat néerlandais interdit le renvoi de demandeurs d'asile en Italie où ils se retrouveraient en état de maltraitance matérielle. Le gouvernement italien avait annoncé en décembre 2022 par lettre circulaire une « suspension temporaire » des transferts Dublin c'est-à-dire des renvois vers l'Italie des demandeurs d'asile entrés dans l'Union européenne. La décision des Pays-Bas de ne pas traiter les demandes d'asile des migrants arrivés par l'Italie a été jugée illégale. Les plaignants pourraient se retrouver dans une situation les empêchant de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Les 2 plaignants, l'un nigérian, l'autre érythréen avaient vu leur demande d'asile rejetée en 2022 en vertu du règlement de Dublin et avaient interjeté l'appel. Le ministre chargé de l'asile et de la migration a regretté la décision. Plusieurs pays européens ont demandé en mars à l'Italie de respecter le règlement Dublin.

**LE GAS RECHERCHE DES BENEVOLES POUR :**

- ♣ **Tenir les permanences d'accueil (mardi et jeudi)**
  - ♣ **Aider au récit et aux démarches administratives**
  - ♣ **Accompagner les familles logées par le GAS**
  - ♣ **Participer et préparer les brochures trimestrielles**
  - ♣ **Faire vivre le mobilier solidaire (bricolage, tri...) et aider à la distribution le Samedi matin**
- AIDEZ—NOUS!**
- Toute autre bonne volonté est la bienvenue!!!!**

**17 MAI : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANS-PHOBIE ET LA BIPHOBIE.**

Le HCR rend hommage aux personnes contraintes de fuir les persécutions à cause de leur orientation sexuelle. Beaucoup trop de pays dans le monde criminalisent les relations homosexuelles. Les personnes LGBTIQ+ qui fuient la violence et la persécution doivent bénéficier d'une protection internationale. Mais beaucoup de pays ne les reconnaissent pas. La Déclaration des Droits de l'Homme stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Et il reste encore beaucoup à faire. Le HCR salue le dévouement des associations locales de LGBTIQ+ qui œuvrent pour la protection et l'intégration de ces personnes.

**LES RÉFUGIÉS AFGHANS EN IRAN ET AU PAKISTAN (NOTES DE L'IFRI)**

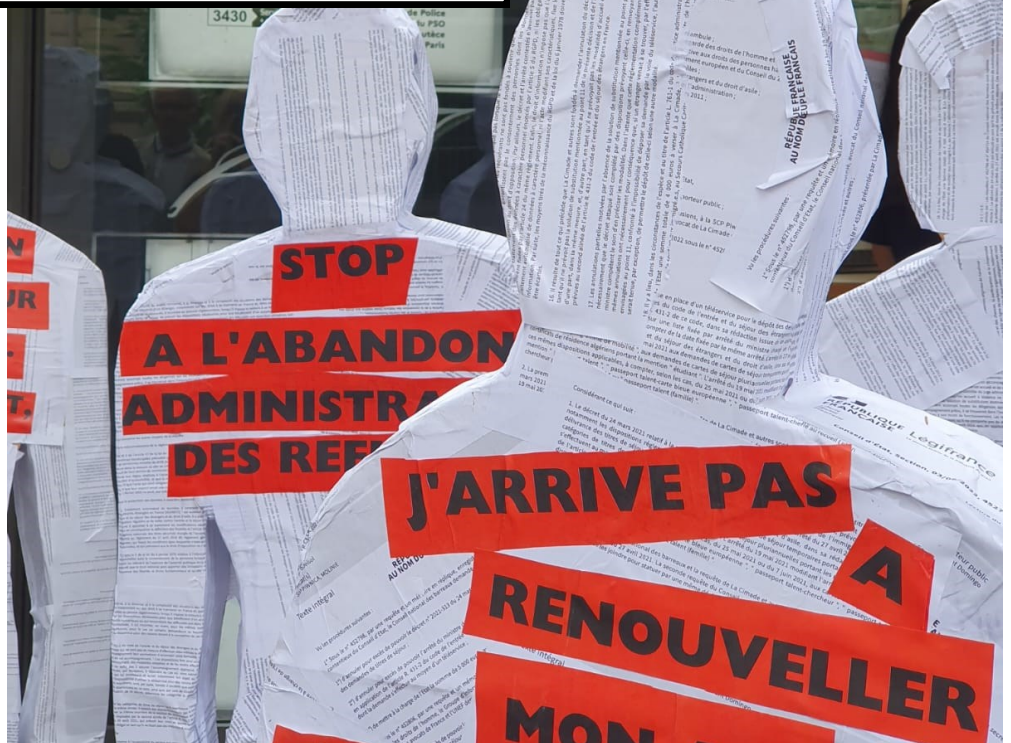
Avec la chute de Kaboul en août 2021, les droits et la protection des personnes afghanes se sont considérablement réduits. Même si des gouvernements européens ont alors organisé l'évacuation de milliers d'Afghans, ce sont les pays de la région, dont principalement l'Iran et le Pakistan, qui accueillent 90 % de la diaspora afghane mondiale depuis l'invasion par les Russes en 1979. Après les très favorables conditions d'accueil des années 80-90, celles-ci ont évolué vers le renforcement des contrôles aux frontières, voire leur fermeture, et l'absence d'opportunité de protection. L'Union européenne s'est limitée à participer au financement de l'action humanitaire dans cette région, ceci permettant aussi d'éviter l'afflux d'Afghans vers l'Europe. Mais sans dialogue politique, juridique et de développement de l'Union européenne avec les pays limitrophes de l'Afghanistan, cette stratégie sera vouée à l'échec.

**GUERRE AU SOUDAN : LA POPULATION CIVILE FUIT LES ZONES DE CONFLIT.**

Depuis le début de la guerre civile la population fuit Khartoum, le Darfour et les zones tous ravagées par les combats. Le HCR lance un appel pour la sécurité des civils et l'acheminement des aides d'urgence pour les populations se repliant dans le sud-est du pays où dans les pays limitrophes. 843 000 personnes ont déjà été déplacées vers l'est du pays dans des camps du HCR où des aides de premier secours leur sont fournies. L'Egypte est le principal pays d'accueil. 110 000 réfugiés actuellement. Le HCR et le croissant rouge aident à enregistrer les demandes de protection qui ouvrent l'accès aux services d'éducation et de santé. Au Tchad 10 000 familles réfugiées sont actuellement dans des camps aidées par le HCR. Au Soudan du sud les 72 000 réfugiés recensés se concentrent au point de passage de la frontière dans des camps de transit surpeuplés dans lesquels les ressources sont insuffisantes. Parmi ceux-ci des milliers d'étudiants qui se retrouvent bloqués sans possibilité de partir perdent espoir.

**ÉVACUATION AU NIGER DE MIGRANTS DÉTENUS EN LIBYE**

Depuis 2017, le mécanisme de transit d'urgence du Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU a assuré l'évacuation de la Libye vers le Niger de plus de 5500 migrants, considérés comme particulièrement vulnérables, car ayant subi des violences en tout genre, physiques comme psychiques. Pour les plus fragiles, une prise en charge spécifique est prévue dans un centre à Niamey. Dans le cadre de ce mécanisme, le dossier de demande d'asile est instruit sur place. Depuis 2017, 3500 évacués de Libye ont bénéficié du droit d'asile et ont été réinstallés, accueillis par des pays d'Europe ou d'Amérique du Nord. Ce programme est financé par l'Union européenne avec son fonds fiduciaire d'urgence. Ce mécanisme s'inscrit dans ce qu'on appelle l'extra-territorialisation de la politique migratoire.



**LETTRE D'INFORMATION :**

**Rédaction et réalisation : Groupe Accueil et Solidarité  
17 place Maurice Thorez 94800 VILLEJUIF - 01 42 11 07 95  
Site : www.gas.asso.fr - Email : contact@gas.asso.fr**